

Commerces alimentaires : informations de la Ville de Mulhouse

Ouverture des commerces alimentaires vendredi Saint et lundi de Pâques

A la veille du week-end de Pâques, pour faciliter les achats et répartir au mieux les flux, le Préfet, à la demande du Maire de Mulhouse, a autorisé les ouvertures des commerces alimentaires le vendredi Saint (10 avril) et lundi de Pâques (13 avril).

Les commerces ouverts seront soumis à restriction :

- la taille du magasin doit être inférieure à 400 m² (équivalent d'une moyenne surface),
- ouverture dans la limite de 5 heures par jour,
- la plage horaire d'ouverture est portée à 10 heures par jour pour les commerces d'une taille inférieure à 120m².

Cette autorisation est applicable pour les 10 et 13 avril 2020, à Mulhouse et dans l'agglomération.

Approvisionnement en produits frais et locaux

Afin de soutenir les producteurs locaux et respecter l'approvisionnement en proximité, la Ville met en place des sites dédiés à la vente de produits locaux, par les producteurs eux-mêmes :

Emplacement	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Place de la Paix		9h-13h fromagerie Quesnot-Buhl		9h-13h Lutz-Biltzheim <i>légumes de</i> saison	9h-13h Ferme du Christelguth Fromages de montagne – lait- charcuterie	
Place de la Réunion		9h-13h boucherie- charcuterie- traiteur Zwingelstein		9h-13h boucherie- charcuterie- traiteur Zwingelstein		
Parking face au Hasenrain		De 9h à 18h30 Ferme Reymann				

Dans le strict respect des consignes nationales de confinement, les acheteurs sont invités à venir seuls, munis d'une attestation de déplacement dérogatoire et d'une pièce d'identité. Les consignes restent les mêmes que sur les marchés : service par les commerçants et non par les clients, protection des denrées alimentaires, distance entre les clients...

Contact presse:
Nina OUMEDJKANE
Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr
03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46